

Procès-verbal du Conseil municipal de Voiteur

du 5 février 2026 à 19 h 30

Convocation : 29/01/2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-six, le cinq février, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne LINDA, Maire.

Présents : Nicole Bouillet, Nicole Buguet, Jérémie Catteau, Marie-Claude Durafour, Corinne Linda, Maria Mossu, Bertrand Mougin, Gérard Mouillard, Anne-Marie Pellerin, Sylvain Polturat, Denis Ridez, Christine Rome

Absents excusés : Nicolas Calland

Absents : Sébastien Arnould

Nomination d'un secrétaire de séance par le Conseil municipal (Art L2121-15 CGCT) : Nicole Bouillet est désignée secrétaire de séance. Approbation à l'unanimité

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026 – délibération
- Maison de santé : soutien d'un professionnel – délibération
- Fonctionnement Ecole 2024-2025 – Participation des communes – délibération
- Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2024-2025 - délibération
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Maison de santé : soutien d'un professionnel

La dentiste rencontre actuellement des problèmes de trésorerie suite à la fermeture de son cabinet au sein de la maison de santé, en raison d'un dégât des eaux imputable à la commune du fait de malfaçons du bâtiment.

Délibération n°2026-007

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de suspendre dans un premier temps les loyers de la dentiste pendant trois mois, durée de fermeture de son cabinet.
- Décide qu'un complément pourra être accordé après examen des résultats d'exploitation du cabinet.
- Autorise Madame le Maire à ne pas facturer les loyers du cabinet dentaire les mois de mars, avril et mai 2026.

VOTE : 12 POUR

Fonctionnement Ecole 2024-2025 – Participation des communes

Le Conseil municipal prend connaissance du montant des frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année scolaire 2024 - 2025 s'élevant à 86 823,31 € pour un effectif de 105 élèves dont 47 élèves des villages du secteur scolaire.

Délibération n° 2025-008

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

fixe à 86 823,31 € / 105 élèves = 826.89 € le montant de la participation par élève des communes concernées.

Cette participation sera mise en recouvrement par les soins de Monsieur le receveur municipal de POLIGNY.

VOTE : 12 POUR

Participation au fonctionnement de l'Ecole Privée – Année scolaire 2024-2025

Le Conseil Municipal a pris connaissance du montant des frais de fonctionnement d'un élève de l'Ecole Publique, soit 826,89 €.

Délibération n° 2025-009

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

de fixer la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'Ecole Primaire Privée à :

826,89 € x 10 élèves de Voiteur soit **8 268,90 €**, pour l'année scolaire 2024–2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6558 du budget primitif 2026. La participation sera versée après le vote du budget.

VOTE : 7 POUR

2 CONTRE

3 ABSTENTIONS

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Grand Site

Une délégation locale a présenté le programme d'actions du futur Projet Grand Site de France devant la commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) au Ministère de la Transition écologique. Le dossier, qui avait démarré en 2011, a été validé à l'unanimité des membres de la commission. D'autres étapes seront à franchir avant l'obtention du label. Des réunions pluridisciplinaires vont se mettre en place prochainement, un chargé de mission OGS (Opération Grand Site) pourrait être recruté et des dotations pourront être attribuées.

Association des Maires du Jura

L'AMJ remercie les maires pour leurs adhésions. Les cotisations des collectivités lui permettent de réaffirmer son engagement aux côtés des maires et de continuer à déployer ses missions essentielles pour accompagner et renforcer l'action municipale dans le département du Jura.

Commission urbanisme

La commission doit étudier une proposition d'achat d'une partie de voirie par un propriétaire au hameau de Courbeau.

Réfection de voirie

La Communauté de Communes Bresse Haute Seille a retenu la partie haute de la rue de Maizières dans son programme de voirie 2026.

Boîte à livres

Une boîte à livres a été installée dans le passage qui relie la place Misery-Courtion à l'Agence postale par des membres du Conseil municipal et les agents communaux. Une information à la population sera diffusée par la commission communication.

Jeudis de Pays

Un marché aura lieu à Voiteur le 30 juillet 2026 dans le cadre des Jeudis de Pays organisés par la CCBHS et Jurabsolu. Parmi toutes les associations sollicitées, seul le Comité d'Animation a répondu positivement pour assurer un partenariat avec la Commune, la Gymnastique Volontaire a décliné l'offre et les autres associations n'ont pas donné de réponse.

Pocket Théâtre

Thierry Combe se déplacera à Ouagadougou avec l'une des régisseuses de Pocket Théâtre du 28 février au 9 mars 2026. La Commune se verra offrir un baobab par les Burkinabés ; les conseillers municipaux sont invités à réfléchir à un cadeau en retour. Pourquoi pas un pied de vigne comme geste d'amitié ?

Cotisation foncière des entreprises

Le taux de la CFE a été augmenté de façon conséquente par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille, suite à une étude d'un cabinet de conseil, impactant fortement les entreprises du territoire. Un collectif de professionnels s'est créé, qui décrit dans un courrier adressé aux élus, les hausses de cet impôt. Ce collectif fait des propositions pour obtenir une révision des taux avant le vote du budget de la CCBHS. Les élus délégués communautaires ne savent pas comment voter lors du vote du budget et sont très gênés de cette situation qui met en péril l'activité des commerçants et artisans.

Elections

L'Union nationale des associations de parents d'enfants inadaptés (UNAPEI) a informé les élus qu'ils pouvaient faciliter le vote des personnes handicapées en apposant une affiche dans le bureau de vote et en les soutenant dans la démarche, sans toutefois décider à leur place.

Société de Musique

La Société de Musique remercie la Commune pour son soutien et envoie ses meilleurs vœux.

EPAGE

Monsieur Sylvain Polturat a participé à la dernière réunion de ce mandat du comité syndical de l'EPAGE, établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau. Il a été question des ripisylves, à savoir les arbres qui tombent dans la rivière. L'EPAGE a une obligation d'entretien de ces ripisylves, afin de limiter les inondations. Il est très conseillé de couper les frênes le long de la rivière, par exemple, en raison de leur maladie ; il suffit d'en faire la demande à la Direction Départementale des Territoires.

TOUT PROPRE 39

Les élus ont rendez-vous mardi 10 février avec le responsable de l'entreprise TOUT PROPRE 39 qui souhaite informer les collectivités sur la mise en place d'une activité de ramassage individuel et ciblé de petits déchets (mégots, plastique, verre, papier et carton).

Centre Communal d'Action Sociale

Madame Christine Rome dresse le bilan du repas du CCAS : 73 repas ont été servis à la salle des fêtes dont 47 personnes bénéficiaires et 15 résidents de Sainte Marthe et accompagnants. 66 colis, simples ou doubles, ont été distribués aux bénéficiaires qui n'ont pu participer au repas.

Ecole

Monsieur Bertrand Mougin a été interpellé par un parent d'élèves qui s'étonne des courriers « anonymes » reçus dans sa boîte aux lettres. En effet, des parents d'élèves seraient inquiets pour l'avenir de l'école. Madame le Maire rappelle qu'elle se tient à leur disposition, ainsi que les élus du conseil municipal, pour les recevoir afin d'échanger sur ces inquiétudes.

Le Maire

Corinne Linda



Le secrétaire de séance

Nicole Bouillet
